

Bureau d'études :



BETEM CENTRE
15 Avenue Cyprien Faurie 19100 BRIVE

Architecte :



SARL ANDESITE architecture
26 rue Amiral Goubeyre – 63200 RIOM

Maitre d'ouvrage :



Groupeement Hospitalier des Territoires d'Auvergne
58 rue Montalembert – 63000 CLERMONT-FERRAND

Mise en accessibilité PMR des bâtiments CMP-A et CMP-B

CHU Gabriel Montpied
58, Rue Montalembert
63000 CLERMONT-FERRAND

CCTP DCE

LOT N°01 : MENUISERIES INTERIEURES

Phase	Indice	Date	Objet	Rédacteur	Relecture
DCE	A	Janvier 2026	Emission Originale	CCO	CCO

25-1124	LOT 01 – MENUISERIES INTERIEURES	Page 2
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	GENERALITES	3
1.1	OBJET	3
1.2	DÉFINITION DU SITE	3
CHAPITRE 2	PRESCRIPTIONS GENERALES	4
2.1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES	4
2.2	CHOIX DES MATÉRIAUX	5
2.3	INTERPRÉTATION DU CCTP	5
2.4	PERCEMENTS ET INTERVENTIONS APRES DESAMANTAGE	6
CHAPITRE 3	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	7
3.1	HUISSERIES	7
3.1.1	Huisséries bois avec fausses tapées pour murs	7
3.1.2	Huisséries bois pour cloisons	7
3.2	BLOCS PORTES FEU	8
3.2.1	Blocs-portes à âme pleine, deux vantaux tiercés simple action EI30	8
3.2.2	Bloc-porte à âme pleine, deux vantaux tiercés double action – DAS E30 avec oculus	8
3.3	QUINCAILLERIE	9
3.3.1	Ferme-portes pour portes à deux vantaux	9
3.3.2	Crémones pompier	10
3.3.3	Poignées de tirage PMR	10
3.3.4	Barres d'appui latérale PMR	10
3.4	MOBILIER ET EQUIPEMENTS	10
3.4.1	Tablettes PMR	10
3.4.2	Signalétiques	11

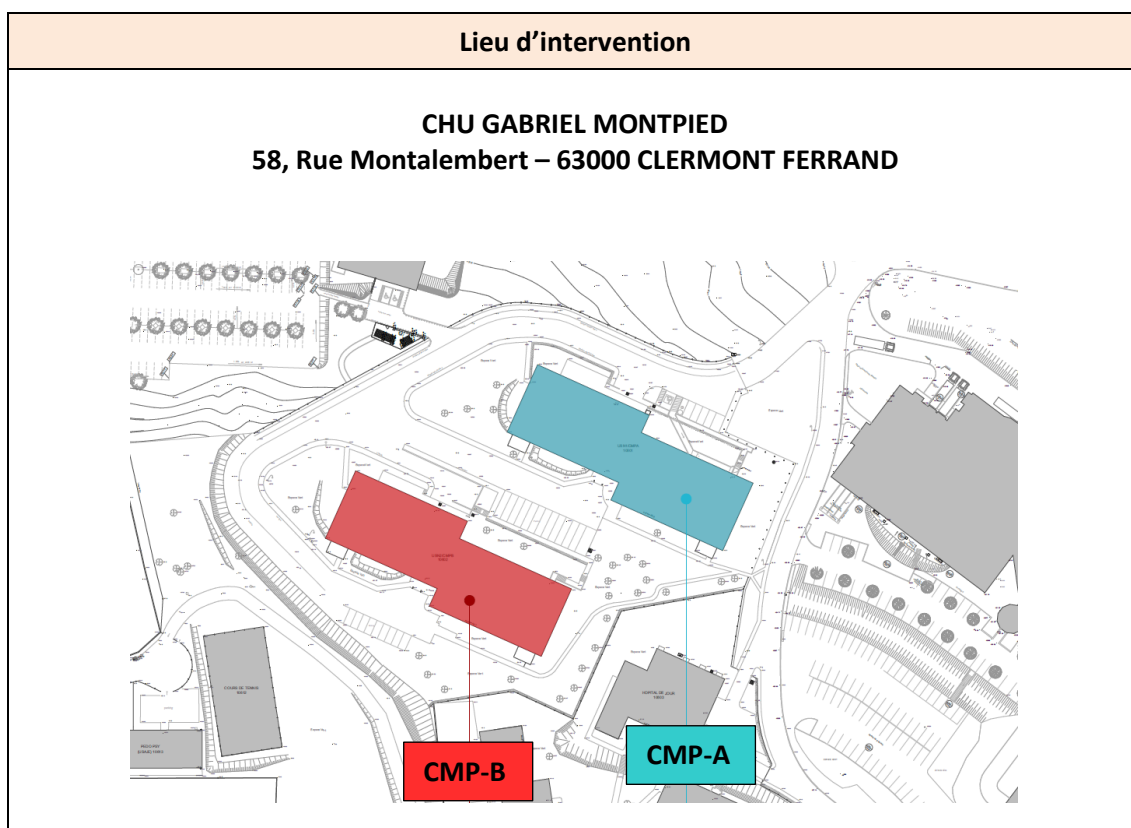
25-1124	LOT 01 – MENUISERIES INTERIEURES	Page 3
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

CHAPITRE 1 GENERALITES

1.1 OBJET

Le présent document a pour objet de définir en **phase DCE** les spécifications techniques générales relatives au présent lot « **Lot 01 MENUISERIES INTERIEURES** », dans le cadre des travaux de **mise en accessibilité PMR des bâtiments CMP-A et CMP-B du CHU Gabriel Montpied de Clermont-Ferrand**..

1.2 DÉFINITION DU SITE



25-1124	LOT 01 – MENUISERIES INTERIEURES	Page 4
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

CHAPITRE 2 PRESCRIPTIONS GENERALES

2.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

Le titulaire du présent lot doit, pour ses études d'exécution et pour la réalisation de ses travaux, se conformer à l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et techniques en vigueur, et plus particulièrement (liste non exhaustive) :

- A la norme française NF DTU 35.1 (Indice de classement : P 24-802), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de février 2015 (Travaux de bâtiment – Cloisons démontables).
- A la norme française NF DTU 36.2 (Indice de classement : P 23-202), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) du 27 mai 2016 (Travaux de bâtiment – Menuiseries intérieures en bois).
- A la norme française NF DTU 36.3 (Indice de classement : P 21-220), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales), partie 3 (règles de conception) du 6 septembre 2014 (Travaux de bâtiment – Escaliers en bois et garde-corps associés).
- A la norme française NF DTU 39 (Indice de classement : P 78-201), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux), partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) et partie 3 (Mémento calculs des contraintes thermiques) d'octobre 2006, à la norme française NF DTU 39, partie 4 (Mémento calculs des épaisseurs de vitrages) de juillet 2012 et au fascicule de documentation FD DTU 39, partie 5 (Mémento de choix en fonction de l'exposition aux risques de blessures) du 5 juillet 2017 (Travaux de bâtiment – Travaux de vitrerie-miroiterie).
- **À l'ensemble des documents cités en référence dans les normes NF, normes NF DTU, normes AFNOR et cahiers CSTB visés ci-dessus.**
- A la norme française NF EN 1154 (Indice de classement : P 26-316) de février 1997 (Quincaillerie pour le bâtiment – Dispositifs de fermeture de porte avec amortissement – Prescriptions et méthodes d'essai) + amendement A1 de juin 2003.
- A la norme française NF EN 1158/A1 (Indice de classement : P 26-320) de juin 2003 (Quincaillerie pour le bâtiment – Dispositifs de sélection de vantaux – Prescriptions et méthode d'essai).
- A la norme française NF EN 1303 (Indice de classement : P 26-321) de juillet 2015 (Quincaillerie pour le bâtiment – Cylindres de serrures – Exigences et méthodes d'essai).
- A la norme française NF EN 1906 (Indice de classement : P 26-313) de juillet 2012 (Quincaillerie pour le bâtiment – Béquilles et boutons de porte – Exigences et méthodes d'essai).
- A la norme française NF EN 1935 (Indice de classement : P 26-322) d'avril 2002 (Quincaillerie pour le bâtiment : Charnières axe simple – Prescriptions et méthodes d'essai).
- A la norme française NF P26-306 d'avril 2012 (Quincaillerie pour le bâtiment – Paumelles à lames pour menuiserie en bois – Généralités, terminologie, classification et dimensions).
- A la norme française NF EN 12209 (Indice de classement : P 26-324) de juin 2016 (Quincaillerie pour le bâtiment – Serrures mécaniques et gâches – Exigences et méthodes d'essai).
- Au décret n°2012-1530 et à l'arrêté du 28 décembre 2012, relatifs aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments (RT 2012).
- A la circulaire interministérielle 2007-53 du 30 novembre 2007-53 (annexes 1 à 8) modifiée et relative à

25-1124	LOT 01 – MENUISERIES INTERIEURES	Page 5
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation – ANNEXES.

- Au décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.
- À la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative et à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE) acte IV dispositions visant à développer le réemploi dans le bâtiment.
- Aux rapports d'essai acoustiques des systèmes de cloisons employés.
- Au Code du Travail et plus particulièrement au livre II de la quatrième partie (Santé et sécurité au travail).
- Aux rapports d'essai attestant des performances de résistance au feu des blocs portes employés.
- Aux rapports d'essai acoustiques des blocs portes employés.

2.2 CHOIX DES MATÉRIAUX

Les matériaux à utiliser sont définis dans le présente CCTP, définissant la qualité à mettre en œuvre.

La marque "X ou équivalent" n'impose en aucune façon la marque prescrite, mais indique le niveau de qualité à respecter.

Le Maître d'œuvre, demeurant juge en chaque cas d'espèce, aura toute autorité et pouvoir de décision pour rejet d'une proposition de matériel ou matériau qu'il estimerait ne pas répondre aux définitions ou caractéristiques et en particulier faire état de critère d'ordre financier.

L'entreprise est tenue de se soumettre au(x) choix arrêté(s) et de fournir dans le cadre de son marché les matériels ou matériaux retenus.

A l'appui de leurs propositions, les entreprises joindront obligatoirement sous peine de rejet des offres, la liste détaillée des références, marques et caractéristiques des matériaux proposés pour chaque type de revêtement en regard et suivant destination d'utilisation en fonction des différents services ou types de locaux considérés.

2.3 INTERPRÉTATION DU CCTP

L'entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et façons indispensables au parfait achèvement des ouvrages suivant les règles de l'art, mêmes si elles ne sont pas expressément mentionnées au CCTP.

De la même manière, les travaux comprennent tout ce qui est indiqué aux plans, coupes et élévations, ainsi qu'au présent CCTP, quand bien même diverses indications de détail ne seraient pas précisées, l'entrepreneur reconnaissant avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux éventuelles imprécisions du document fourni.

L'entrepreneur a le devoir de prendre connaissance des pièces des dossiers des autres corps d'état et ne peut, en aucun cas, ni aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultées ou de les ignorer.

L'entrepreneur est réputé connaître la nature du terrain et l'emplacement du chantier, ainsi que les possibilités d'accès, les disponibilités en énergie, etc... et plus généralement, les conditions locales du site où seront exécutés les travaux.

25-1124	LOT 01 – MENUISERIES INTERIEURES	Page 6
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

2.4 PERCEMENTS ET INTERVENTIONS APRES DESAMANTAGE

Les opérations de pose de menuiseries intérieures, incluant notamment les percements, scellements, fixations mécaniques, ajustages, reprises et réservations, sont strictement limitées aux zones ayant fait l'objet d'un désamiantage préalable et déclarées conformes, conformément aux rapports réglementaires en vigueur (rapport de restitution de zone).

Aucune fixation ou intervention ne devra être réalisée dans des supports, parois ou éléments non désamiantés ou non déclarés conformes.

En cas de découverte fortuite de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, lors des travaux ou à l'occasion de percements ou ajustages :

- les travaux concernés devront être immédiatement interrompus ;
- la zone sera mise en sécurité et balisée ;
- le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre seront informés sans délai ;
- une procédure spécifique amiante sera engagée conformément à la réglementation en vigueur (repérage complémentaire, mesures conservatoires, désamiantage éventuel).

La reprise des travaux de menuiserie intérieure ne pourra intervenir qu'après validation écrite de l'absence d'amiante ou après traitement réglementaire complet.

25-1124	LOT 01 – MENUISERIES INTERIEURES	Page 7
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 HUISSERIES

3.1.1 Huisseries bois avec fausses tapées pour murs

Dépose et évacuation des huisseries existantes

Fourniture et pose d'huisseries à profil pour porte à chant droit, avec chanfrein, à recouvrement, avec fausses tapées de section(s) adaptée(s) à l'épaisseur des murs, en bois feuillus (qualité à peindre) certifié PEFC et/ou FSC (densité suivant résistance au feu de l'ensemble huisserie + porte), y compris joint intumescent et/ou simple et/ou double feuillure à gorge avec joint isophonique le cas échéant.

Localisation :

Bâtiment A – suivants plans

Cage d'escaliers

Paliers R-1, RDC, R+1, R+2

Bâtiment B – suivants plans

Cage d'escaliers

Paliers R-1, RDC, R+1, R+2

3.1.2 Huisseries bois pour cloisons

Dépose et évacuation des huisseries existantes

Fourniture au corps d'état Cloisons Doublages Faux-plafonds d'huisseries à profil pour porte à chant droit, avec chanfrein, à recouvrement de cloison (section adaptée à l'épaisseur des cloisons), en bois feuillus (qualité à peindre) certifié PEFC ou FSC (densité suivant degré de résistance au feu de l'ensemble huisserie + porte), y compris joint intumescent et/ou simple et/ou double feuillure à gorge avec joint isophonique le cas échéant.

Localisation :

Bâtiment A – suivants plans

Niveau R-1, aile droite

Niveau RDC, aile gauche et aile droite

Niveau R+1, aile gauche et aile droite

Niveau R+2, aile gauche et aile droite

Bâtiment B – suivants plans

Niveau R-1, aile droite

Niveau RDC, aile gauche et aile droite

Niveau R+1, aile gauche et aile droite

Niveau R+2, aile gauche et aile droite

25-1124	LOT 01 – MENUISERIES INTERIEURES	Page 8
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

3.2 BLOCS PORTES FEU

3.2.1 Blocs-portes à âme pleine, deux vantaux tiercés simple action EI30

Fourniture et pose de blocs-portes deux vantaux à âme pleine de 40 mm d'épaisseur, à chant droit, composés d'huissierie en bois type feuillus (densité $\geq 600 \text{ kg/m}^3$), à chant droit et avec chanfrein, à recouvrement de cloison (section adaptée à l'épaisseur des cloisons), de 2 vantaux composés chacun de cadre en bois feuillus (qualité à peindre) avec joints intumescents sur traverses hautes et montants au droit du battement, d'une âme pleine en panneau de particules et d'une finition des parements stratifiés (décors au choix de l'architecte), y compris ferrage par quatre (4) paumelles universelles certifiées NF de 130 x 86mm en acier zingué bichromaté.

Caractéristiques :

- Poids approximatif : 33 kg/m²
- Résistance au feu : EI30 (coupe-feu ½ heure)
- Certification forestière : PEFC ou FSC
- Émission dans l'air intérieur : A+
- Indice d'affaiblissement acoustique : Ra $\geq 28 \text{ dB}$
- Ferme porte voir "3.4.3"
- Crémone pompier voir "3.4.4"

Le vantail ouvrant principal sera de largeur 0.90 m

Du type "BLOCOFEU" de la société DEYA ou équivalent.

Localisation :

Bâtiment A – suivants plans

Cage d'escaliers

Paliers R-1, RDC, R+1, R+2

Bâtiment B – suivants plans

Cage d'escaliers

Paliers R-1, RDC, R+1, R+2

3.2.2 Bloc-porte à âme pleine, deux vantaux tiercés double action – DAS E30 avec oculus

Fourniture et pose de bloc porte à deux vantaux tiercés à âme pleine en bois avec asservissement, d'épaisseur 40 mm, comprenant :

- Huissierie en bois de type feuillus (densité $\geq 600 \text{ kg/m}^3$), à chant droit et avec chanfrein, à recouvrement de cloison (section adaptée à l'épaisseur des cloisons). Finition coloris / RAL : au choix de l'Architecte.
- 2 vantaux d'épaisseur 40 mm minimum, à chant droit, composés chacun d'un cadre en bois (coloris au choix de l'Architecte), d'une âme pleine en panneau de particules et d'une finition des parements avec feuille décors (coloris au choix de l'Architecte).
- De ferrage constitué de deux (2) ferrures réglables en partie haute et d'un ensemble de deux (2) crapaudines et ferrures en partie basse.
- Joints intumescents sur traverse haute et chants verticaux.

25-1124	LOT 01 – MENUISERIES INTERIEURES	Page 9
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

- Pivote linéaire asservie à la détection incendie et intégrée à la traverse haute du type GRL200 de la société GROOM ou équivalent. Raccordement de l'alimentation électrique laissé en attente par le lot ÉLECTRICITÉ.
- Joint anti-pince-doigts à la jointure des vantaux.
- 2 oculi de dimension largeur 300 mm x hauteur 400 mm, composés d'un vitrage feuilleté simple transparent d'épaisseur 17,3 mm du type PYROBEL 16 - EI30 (2B2) et maintenu par parcloches en bois exotique vissées au vantail.

Caractéristiques :

- Résistance au feu : EI30 (pare-flamme 1/2 heure)
- Poids approximatif : selon choix du modèle
- Certification forestière : PEFC ou FSC
- Émission dans l'air intérieur : A+
- Dimensions : largeur 900 mm + 600 mm x hauteur 2040 mm

Du type "DAS 30 DA PL ET" de la société JELD WEN ou "BLOCDAS D32WQT01" de la société DEYA ou équivalent.

Localisation :

Bâtiment A – suivants plans

Niveau R-1, aile droite

Niveau RDC, aile gauche et aile droite

Niveau R+1, aile gauche et aile droite

Niveau R+2, aile gauche et aile droite

Bâtiment B – suivants plans

Niveau R-1, aile droite

Niveau RDC, aile gauche et aile droite

Niveau R+1, aile gauche et aile droite

Niveau R+2, aile gauche et aile droite

3.3 QUINCAILLERIE

3.3.1 Ferme-portes pour portes à deux vantaux

Fourniture et pose, pour chaque porte à deux vantaux :

- De deux ferme-portes en applique à crémaillère elliptique, à design bombé (finition au choix de l'architecte), avec force de fermeture réglable de 1 à 4, à-coup final et vitesse de fermeture réglables et thermo constants.
- D'un bandeau à coulisse toute longueur avec sélection de fermeture par câble intégré (finition au choix de l'architecte).
- L'ensemble conforme à la NF EN 1154/A1 et à la NF EN 1634.

Du type "TS 3000 ISM" de la société GEZE ou équivalent.

Localisation :

Pour portes à âme pleine, un vantail deux vantaux simple action EI30

25-1124	LOT 01 – MENUISERIES INTERIEURES	Page 10
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

3.3.2 Crémones pompier

Fourniture et pose de crémones pompier sur vantail semi-fixe des portes à deux vantaux, composée de béquille rotative à 90° réversible indexable en position condamnée et décondamnée et de deux (2) pènes pour points de fermetures haut et bas, de couvercle du boîtier médian clipsable, de tringle en aluminium basse fixe revêtue d'une finition époxy.

Finition : inox, gris, blanc ou noir au choix du maître d'ouvrage.

Du type "VEOLIS" de la société VACHETTE ou équivalent.

Localisation :

Sur vantail semi-fixe des portes deux vantaux

3.3.3 Poignées de tirage PMR

Poignées de tirage arrondies en acier inoxydable

Équipement conforme à la réglementation sur l'accessibilité des bâtiments pour personne à mobilité réduite.

Localisation :

Bâtiment A – suivants plans

Pour porte des sanitaires publics, Niveau RDC

Bâtiment B – suivants plans

Pour porte des sanitaires publics, Niveau RDC

3.3.4 Barres d'appui latérale PMR

Fourniture et pose de barres d'appui

Équipement conforme à la loi sur l'accessibilité des bâtiments pour personne à mobilité réduite.

Localisation :

Bâtiment A – suivants plans

Pour porte des sanitaires publics, Niveau RDC

Bâtiment B – suivants plans

Pour porte des sanitaires publics, Niveau RDC

3.4 MOBILIER ET EQUIPEMENTS

3.4.1 Tablettes PMR

Réalisation de tablettes droites ou courbes, pour PMR en 3 éléments décalés

25-1124	LOT 01 – MENUISERIES INTERIEURES	Page 11
DCE-A	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS CMP-A et CMP-B DU CHU GABRIEL MONTPIED DE CLERMONT-FERRAND	CCTP

comprenant :

- dépose tablette existante compris évacuation
- âme pleine en sapin de 40 mm épaisseur
- revêtement stratifié de 40 mm épaisseur, type Polyrey ou équivalent, toutes faces vues, y compris épaisseur
- fixations nécessaires
- coloris suivant choix architecte

Localisation :

Bâtiment A – suivants plans
Niveau RDC, accueil
Bâtiment B – suivants plans
Niveau RDC, accueil

3.4.2 Signalétiques

Fournitures nécessaires et mise en œuvre d'une signalétique, prestation comprenant :

- plaques directionnelles (au droit de chaque escalier, à chaque niveau, en aluminium brossé, de 200 x 200 x 2 mm, fixées par adhésif, avec inscription noire mate (texte et/ou numéro), avec insertion de billes inox pour information en braille
- plaques de portes (escaliers, sanitaires) en aluminium brossé, de 150 x 150 x 2 mm, fixées par adhésif, avec inscription noire mate (pictogrammes), avec insertion de billes inox pour information en braille
- Compris élaboration des maquettes de signalétique, en collaboration avec le maître d'ouvrage et l'architecte, fourniture et mise en œuvre des documents papier de signalétique et fourniture des fichiers modifiables de maquettes dans le cadre du DOE.

Localisation : ensemble de la signalétique intérieure